



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 26

N° DEL-2023-3-12

SEANCE DU 07 JUIN 2023

Nature de l'acte :
Finances – subventions

Présents : Mme BENIER, Maire

OBJET :
Demande de subvention
à la Région Auvergne
Rhône Alpes au titre du
Contrat Région Ville pour
l'aménagement des
espaces publics du
centre-ville

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoint ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. JOURDA, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. LAVOUE, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Mme JONES.

M. BURLET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Mme DUBURCQ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal.

Mme VELASQUEZ, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Vu le dispositif d'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes « Contrat Région Ville » destiné aux communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a élaboré avec l'assistance du groupement de maîtrise d'œuvre Axe-Saône / Aintegra le projet d'aménagement des espaces publics du centre-ville.

Ce projet consiste à requalifier les espaces publics situés entre l'hôtel de ville et la Place du Souvenir. Dans un premier temps, il est envisagé de réaliser les 2 premières tranches de travaux suivantes :

- La Place du Souvenir en 2023
- Le Parvis de l'hôtel de Ville et la traversée de la route départementale

L'estimation de ces travaux en phase PRO s'élève à 822 000 € hors taxes.

Ces travaux font l'objet d'une consultation des entreprises en cours, pour une notification des marchés prévue au plus tard en septembre et un début des travaux Place du Souvenir après la cérémonie du 11 novembre 2023.

Ces aménagements permettront d'améliorer l'accessibilité des espaces publics à tous les usagers, de mettre en valeur le patrimoine communal en particulier l'hôtel de ville rénové et de sécuriser les déplacements piétons notamment pour les usagers des transports urbains et scolaires.

Les modalités de subvention du « Contrat Région Ville » sont les suivantes :

- Montant minimal de la dépense subventionnable : 40 000 € HT
- Montant maximal de la dépense subventionnable : 500 000 € HT
- Le taux de subvention peut au maximum atteindre 40% de la dépense subventionnable
- La subvention régionale maximale est donc de 200 000 €

Pour ce projet, la commune entend solliciter une subvention plafonnée à 200 000 € représentant 24.33% du coût des travaux.

Le plan de financement s'établit ainsi comme suit :

| Sources | Montant | Taux |
|---|---------------------|----------------|
| Fonds propres | 622 000,00 € | 75,67% |
| Emprunts | | 0,00% |
| Sous-total autofinancement | 622 000,00 € | 75,67% |
| Union Européenne | | |
| Etat - DETR | | |
| Conseil régional | 200 000,00 € | 24,33% |
| Conseil départemental | | |
| Sous-total subventions publiques | 200 000,00 € | 24,33% |
| TOTAL HT | 822 000,00 € | 100,00% |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

ADOpte l'opération d'aménagement des espaces publics du centre-ville,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DEMANDE à la Région Auvergne Rhône Alpes, au titre du Contrat Région Ville, une subvention d'un montant de 200 000 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

FAIT A THOIRY,
LE 7 JUIN 2023

LE MAIRE,
Muriel BENIER



Certifiée exécutoire le 09/06/2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 09/06/2023